



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2022

L'Assemblée Générale Extraordinaire de notre association s'est tenu le 15/11/2022.

Nombre de présents : 11

Nombre de représentés : 3

Nombre d'absents excusés : 1

Pas de quorum nécessaire, l'assemblée peut valablement délibérer. Ouverture de la séance à 13h10

Le 15 novembre 2022 à GAGNY, dans une salle mise à notre disposition par le CIC, les membres de l'Association se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la vice présidente datée du 18/10/2022. L'ordre du jour était joint à la convocation :

Modification des statuts.

La séance est ouverte à 13h10

Une présentation des raisons pour laquelle les statuts devaient être modifiés a été réalisée par la Trésorière qui, en l'absence du Président, a fait office de présidente de séance.

Permettre aux commerçants retraités de rester à l'Association, voire de prendre des responsabilités au sein du CA, sans cotisation ou avec une cotisation moindre, sous condition d'avoir été adhérent au moins pendant 1 an en étant en exercice.

Accepter dans l'Association des artisans, des professions libérales, des banques et autres activités liées au commerce.

Réécrire les statuts, pour les rendre conformes à l'organisation de l'Association : constitution et renouvellement du Conseil d'Administration et du bureau, prérogatives du Conseil d'Administration, etc.

Un projet de statut a circulé et a été validé, sous réserves de petites modifications (au nombre de 3) sur la forme.

Les modifications du statut de l'association des commerçants de Gagny Cœur de Ville a été acceptées par les adhérents qui ont voté POUR à l'unanimité.

La séance a été levée à 13h30

Durand SOURET

ROBIN FLORENCE

OZTURK PELANI